

Unissons nos compétences

L'Office AI du canton de Neuchâtel s'associe à ce partenariat de confiance, qui doit se développer et être préservé à long terme. C'est pourquoi nous devons régulièrement expliquer nos attentes réciproques et poursuivre le dialogue.

Que l'on soit employé, assuré, employeur, assureur, médecin, institution, nous sommes tous acteurs responsables et notre clef commune de réussite passe par une collaboration basée sur la confiance, le respect et la recherche de la solution la plus appropriée à l'atteinte à la santé, dans le cadre légal fixé.

L'OAI NE et le SMR sont à disposition de votre association, respectivement de chaque médecin et se réjouissent du prochain contact que vous pourriez solliciter.

Contacts

SMR Suisse romande

Tél. 021 925 86 21

Dr A. Vincent, médecin-chef:
antoINETTE.vINCENT@smrsr.oai.ch

Dr F. Elkik, responsable du groupe
Neuchâtel/Jura :
francois.ELKIK@smrsr.oai.ch

Office de l'Assurance-Invalidité du canton de Neuchâtel

Tél. 032 910 71 00

Cédric Girardin, chef de groupe:
cedric.girardin@ne.oai.ch

BÊTISIER

Relevé sur un décompte de
prestation de l'assurance
KPT/CPT :

« Évaluez maintenant votre
médecin et aidez ainsi
d'autres à en chercher un
meilleur. Toutes les infos sur
www.medicosearch.ch »

No comment...

L'assurance invalidité = un partenaire de confiance

*Dr Antoinette Vincent
Médecin-chef SMRSR*

L'entrée en vigueur de la 5^e révision de la loi sur l'AI a modifié la relation du médecin traitant avec l'assurance. Sollicité jusque-là par son patient pour signer des certificats d'arrêt de travail et par l'AI pour remplir des rapports, le médecin est désormais partenaire de l'assurance pour soutenir, voire initier¹ la réinsertion professionnelle de son patient, dès que possible, et bien sûr si c'est possible. Soignants ou dans l'assurance, nous sommes plus à l'aise dans cette nouvelle définition de notre rôle ; contribuer à conserver ou à offrir un statut professionnel à une personne handicapée est gratifiant. Pour cela, il faut agir vite. C'est pourquoi les médecins du SMR développent les contacts téléphoniques avec les médecins traitants avant même la réception de leurs rapports pour l'AI ; ils renseignent les spécialistes en réadaptation sur les conditions médicales à respecter pour qu'une mesure professionnelle ou de réinsertion puisse démarrer sans tarder. Dans la délicate réinsertion des patients présentant des troubles psychiques, la collaboration avec le médecin thérapeute est essentielle ; c'est lui qui indiquera, tout au long de la mesure, ce qu'il est possible d'attendre de son patient sans risquer une décompensation.

Les médecins des SMR s'assurent que la ou les pathologies à l'origine d'une demande de prestation AI sont bien du domaine biomédical ; ils en évaluent le retentissement fonctionnel. Leur appréciation se fonde principalement sur les indications que fournissent le ou les médecins traitants de l'assuré dans leurs réponses au questionnaire médical, que celui-ci soit sollicité par l'AI ou par l'assurance perte de gain². Selon les statistiques 2009 du SMR Suisse romande, dans 86% des cas, cette source de renseignements suffit pour livrer notre appréciation médicale. Auparavant, nous aurons assez souvent dû réinterroger le médecin pour complément ou précision, notamment sur la capacité de travail envisageable dans une activité adaptée au handicap. Le dérou-

lement des mesures professionnelles précoces mises en place par les Offices AI est aussi source d'informations pour notre appréciation.

Lorsque les renseignements sont insuffisants ou contradictoires, ou lorsqu'il y a discordance entre la pathologie et l'estimation de la capacité de travail résiduelle, l'assuré est soit examiné par nos médecins, soit adressé à un expert externe. Une appréciation se doit d'être cohérente et objective pour que les prestations qui en découlent soient équitables.

Un rapport médical complet, clair, bien motivé, avec une appréciation cohérente des conséquences fonctionnelles de l'atteinte à la santé, permet à l'assurance de prendre rapidement les décisions qui aideront le patient à construire son avenir. Merci d'y contribuer !

- 1) Possibilité d'annoncer son patient par le formulaire de détection précoce.
- 2) La collaboration interinstitutionnelle conduit à :
 - adopter un même questionnaire ;
 - à échanger les informations nécessaires.

IMPRESSUM

Président

Pierre-Yves Bilat
Rue du Parc 79
2300 La Chaux-de-Fonds
Tél. 032 913 07 07

Rédaction - Secrétaire médical

Dr Reza Kehtari
Hôpital neuchâtelois-Pourtalès,
2000 Neuchâtel
Tél. 032 713 36 00
E-mail : reza.kehtari@ne.ch

Secrétaire SNM

Etude Walder-Klauser-Schwab
Grand-Rue 36b, 2108 Couvet
Tél. 032 863 21 71

Photocomposition et impression

Imprimerie Zwahlen
Plage 12, 2072 Saint-Blaise
Tél. 032 756 97 97
Fax 032 756 97 90
E-mail : compo@izsa.ch

Parution : 4 fois par année

ISSN N° 1664-3216